CITEPA

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Guider l'action air & climat

01 44 83 68 83
www.citepa.org
infos@citepa.org

Mai 2023

DALL·E 2023-05-10 17.19.41 - an art drawing landscape showing the impacts of climate change upon France

Le mot du Président

Chapitre 1 – Projets 2022 du Citepa sur les 3 axes de sa raison d'être

1 - GUIDER

- Accompagner les pays dans le cadre de *l'Initiative for Climate Action Transparency* (ICAT) en 2022
- Accompagner le Pakistan vers un cadre de transparence climatique
- Participer à la mise en place d'un système institutionnel MRV (Monitoring Reporting Verification) en Ouzbékistan dans le cadre de l'Accord de Paris
- Réaliser une évaluation économique des *Meilleures Techniques Disponibles (MTD)* au Kazakhstan
- Guider les actions de pays d'Afrique de l'Ouest vers une réduction des émissions de polluants avec co-bénéfices climat
- Former : de nouvelles formations du Citepa pour guider les entreprises
- Appuyer le Convention CLRTAP dans l'évaluation du Protocole de Göteborg et comprendre les obstacles à sa ratification
- Renforcer les capacités d'acteurs tunisiens sur les thèmes du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) et du bilan carbone

2 - EVALUER

- Evaluer les émissions de gaz à effet de serre de façon toujours plus précise dans le cadre de l'inventaire national
- Evaluer des dispositifs de comptabilité carbone des organisations
- Evaluer l'impact de politiques de mobilité sur les émissions de polluants
- Développer un modèle de calcul pour le suivi dynamique de l'usage des terres avec une haute résolution spatiale
- Mettre à jour l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de La Réunion
- Contribuer à la compilation du 3ème Rapport biennal de la Tunisie
- Calculer plus précisément les émissions du secteur Agriculture, Forêt et autres utilisations des terres (UTCATF) avec l'inventaire Floreal
- Développer une méthodologie pour le calcul de l'empreinte carbone pour un grand groupe bancaire français

3 - PRODUIRE

- Communiquer le baromètre mensuel des émissions de gaz à effet de serre
- Développer un Outil web de calcul des émissions de HFC pour les secteurs du froid et de la climatisation
- Développer les fonctionnalités de l'outil Opticarb© pour la prospective et l'optimisation des trajectoires de décarbonation
- Publier des articles scientifiques
- Mettre à disposition le rapport Secten
- Diffuser l'information Air & Climat
  - Articles et dossiers
  - Evènements
  - Journée d'études 2022 : Adaptation au changement climatique : suivre, rapporter et évaluer

Chapitre 2 - L'association Citepa

1 - PARTIES PRENANTES

- Le Conseil d'administration
- Le Bureau
- Les adhérents
- L'équipe
- Nouveau partenariat avec l'OiEau

2 - RESULTATS FINANCIERS & INDICATEURS

3 - INDICATEURS SOCIAUX ET CONVENTION « SYNTEC »

4 - POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

5 - BIEN-ETRE AU CITEPA

- Nouveaux locaux & salle de sport

Perspectives 2023

Le mot du Président

Chers administrateurs, chers adhérents, chers collègues,

Je qualifierais 2022 d'année d'investissements. En effet, nous avons doublé notre effort de R&D, financé sur fonds propres afin :

- D'approfondir la spatialisation de certains inventaires et bilans tels que ceux sur la mobilité et le transport (projets *Green City Big Data* et *Telelocem*), ou de développer des méthodologies de calculs d'empreinte à méso et macro-échelles territoriales, et d'optimiser la décarbonation des organisations et des territoires (outil et modèle OPTICARB©). Je mentionne spécialement une commande du Ministère de la Transition Ecologique visant à spatialiser de façon dynamique l'usage des terres et du puits carbone issu de l'UTCATF, qui nous permet d'envisager un renforcement international des capacités des Etats et des régions sur le carbone mais aussi d'autres métriques comme la biodiversité ou les ressources en eau ;
- De monter en capacité dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ;
- De nous doter d'un lieu de travail encore plus professionnel et convivial. Nous avons décidé de renouveler un bail de location de neuf ans dans nos locaux au 42, rue Paradis, Paris 10ème tout en concluant un accord avec le propriétaire pour la réalisation de travaux de rénovation. Il en résulte des économies d'énergie avec un système de climatisation réversible, un éclairage LED, une isolation phonique et thermique renforcée, sept salles de réunion pour faciliter les échanges au bureau. Il est à noter que ces locaux rénovés sont particulièrement appréciés par l'ensemble du personnel ;
- De monter en puissance en matière d'effectifs avec cinq ETP supplémentaires de manière à obtenir un effectif de 40 salariés et pouvoir peser sur les enjeux de pollution atmosphérique et climat tout en permettant des binômes sur chaque thème d'expertise ;
- De louer des serveurs pour traiter des données toujours plus massives.

2022 a été également une année de partenariats avec le Ministère de la Transition Ecologique (MTE), le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Haut Conseil pour le Climat (HCC), qui nous confient des inventaires et des expertises. Le partenariat avec l'Office International de l'Eau (OiEau) conclut deux années de collaboration intense sur les versions du logiciel RISQ dédié à la transparence. Citons aussi les partenariats avec le LAET dans l'examen des possibles effets rebonds du télétravail ou avec l'IFPEN

pour le développement d'un outil de suivi dynamique et spatialisé des émissions des transports, ou encore avec le CERMICS (Laboratoire de l'Ecole des Ponts) sur une optimisation stochastique de la décarbonation.

La raison d'être du Citepa a été rédigée à la suite d'un travail de concertation qui aura duré presqu'un an et demi : elle positionne le Citepa en guide de l'action air & climat au cœur de la transition.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires a progressé de 10% en un an, ce qui est considérable. Nous ne sommes pas tout à fait parvenus à l'équilibre financier compte tenu des investissements consentis sur fonds propres et malgré les efforts de tous. Nous sommes néanmoins sereins pour l'avenir malgré les difficultés liées à une reprise mondiale chahutée et à la vigilance nécessaire sur la sécurité des déplacements à l'étranger.

Notre équipe est performante, de nouveaux outils et modèles sont à notre disposition dans des locaux agréables et ajustés à nos besoins. De plus, la demande d'accompagnement en matière de transition écologique et énergétique est en constante expansion !

Je suis très confiant et je tiens à remercier chaleureusement toute notre équipe efficace, sympathique et très professionnelle.

Jean-Guy Bartaire, Président

CHAPITRE I

Projets 2022 du Citepa sur les 3 axes de sa raison d'être

Tunisie, deux projets majeurs du Citepa en 2022

Accompagner les pays dans le cadre de l'ICAT en 2022

Julien VINCENT

Le Citepa participe depuis plusieurs années aux travaux de l'ICAT (Initiative for Climate Action Transparency) en partenariat avec le Greenhouse Gas Management Institute GHG-MI[1]. L'ICAT travaille en étroite collaboration avec ses pays partenaires afin d'améliorer la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration de leurs CDN (Contribution Déterminée au niveau National) et de leurs rapportages au niveau international.

Grâce à la diversité des offres de soutien disponibles, les pays partenaires de l'ICAT peuvent choisir la combinaison d'activités qui répond le mieux à leurs besoins et à leurs priorités nationales.

C'est dans ce cadre que le Citepa a finalisé l'accompagnement du Nigeria et du Tchad en 2022 et a débuté de nouvelles collaborations avec le Niger et le Mali.

Ces soutiens portent notamment sur le renforcement des systèmes nationaux d'inventaires de GES ainsi que le développement d'indicateurs de suivi de la CDN et de méthodes d'évaluation des politiques et mesures d'atténuation. Le travail pour le Niger portera également sur la mise en œuvre d'une nouvelle méthode ICAT pour le suivi des financements climat dans le cadre de Transparence Renforcée.

L'une des particularités de l'ICAT est le recrutement de consultants nationaux qui mènent les travaux dans le cadre des projets, avec l'appui, lorsque c'est nécessaire, de consultants internationaux tels que le Citepa. Cela permet de renforcer l'expertise au niveau national.

En fin d'année, un nouvel appel à candidature a été lancé par l'ICAT afin d'identifier de nouveaux pays : deux pays partenaires du Citepa ont ainsi été retenus, la Zambie et les

Comores. Haïti pourrait également faire partie des pays participants en 2023.

[1] https://ghginstitute.org/ Transparency for more effective climate action. (climateactiontransparency.org)

Accompagner le Pakistan vers un cadre de transparence climatique

Houssem BELHOUANE

À travers son article 13, l'Accord de Paris a établi le Cadre de Transparence Renforcé (ETF, Enhanced Transparency Framework) pour mesurer régulièrement les progrès réalisés par les pays pour renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique.

Le Citepa, avec le soutien de la GIZ, accompagne actuellement le Pakistan, plus précisément le *Global Change Impact Studies Centre* (GCISC) dans le développement d'un système de transparence climatique - incluant une plateforme *web* de suivi et de reporting - visant à se conformer au nouveau cadre de transparence renforcé (ETF) sur différents aspects.

Le soutien apporté en 2021 avait permis d'établir des lignes directrices méthodologiques et une première version de l'outil en ligne pour les piliers de l'inventaire et de l'adaptation. En 2022, les activités suivantes ont été entreprises :

Composante Atténuation

- Élaboration de méthodologies pour la quantification ex ante et ex post de l'impact de 3 à 4 politiques et mesures prioritaires de la CDN (Contribution Déterminée au niveau National) actualisée du Pakistan sur les émissions de GES.
- Renforcement des capacités du GCISC et des institutions connexes en matière de méthodes de quantification des GES.

Composante "Adaptation »

- Amélioration des lignes directrices prédéfinies en matière de MRE (Monitoring Reporting Evaluation) pour le secteur agricole sur la base des pratiques et du retour d'information des utilisateurs.
- Extension du système national d'adaptation MRE / Transparence à un autre secteur (secteur de l'eau ou de la santé)
- Renforcement des capacités du GCISC et des institutions connexes pour diriger et mettre en œuvre un système d'adaptation basé sur les technologies de l'information afin de suivre les progrès des actions d'adaptation et leurs impacts.

Composante HFC

- Développement d'une plateforme permettant le calcul et la rapportage des émissions de HFC
- Renforcement des capacités du GCISC et des institutions apparentées sur les spécificités des émissions de gaz fluorés et l'utilisation de la plateforme HFC.

Plateforme de transparence RISQ™ intégrée

- Amélioration et extension de la plateforme de transparence RISQ™ en tenant compte des pratiques et des retours d'information des utilisateurs.
- Ajout d'un module de P&M (Policies & Measures) sur l'atténuation à la plateforme.

Renforcement des capacités du GCISC et des institutions connexes sur l'utilisation de la plateforme de transparence.

- Partage des connaissances
- Contribution à la 3ème Communication Nationale, incluant une stratégie de communication sur les leçons tirées du développement de systèmes MRE pour l'adaptation.

Ce projet est mis en œuvre dans le but de renforcer la capacité du Pakistan et de ses parties prenantes à participer à l'action climatique mondiale et à contribuer aux efforts du pays pour lutter contre le changement climatique. Il aidera le Pakistan à répondre aux exigences de transparence sur l'efficacité des actions climatiques et à prendre des décisions, à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation, conformément aux engagements internationaux, et facilitera l'accès au financement pour la mise en œuvre des actions.

Participer à la mise en place d'un système institutionnel MRV en Ouzbékistan dans le cadre de l'Accord de Paris

Colas ROBERT

Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays en développement sont désormais soumis à un système de suivi et rapportage de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et de leurs actions d'atténuation plus régulier et plus complet qu'auparavant. Pour répondre à ces nouvelles exigences pour mettre à jour un inventaire des émissions et absorptions de

GES, publier un BTR (Biennial Transparency Report) tous les deux ans et mettre à jour tous les 5 ans une CDN (Contribution Déterminée au niveau National) renforcée, les pays en développement ont généralement besoin de renforcer leur système institutionnel et de mettre en place un système MRV ambitieux.

Dans ce contexte, le Citepa a réalisé avec Expertise France une mission de renforcement des capacités et de mise en place d'un plan d'action vers un système de transparence renforcé en Ouzbékistan. Cette étude s'est déroulée entre 2022 et 2023. Les acteurs locaux : ministères, équipe d'inventaire au sein d'Uzhydromet, et d'autres institutions, ont ainsi bénéficié de sessions de formation sur les enjeux MRV en général, pour les secteurs énergie, UTCATF (Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres, et Forêt) et Agriculture, et pour l'adaptation.

Des réformes administratives en cours dans le pays sont ainsi l'occasion de prendre en compte les recommandations de la feuille de route vers un système de transparence renforcé issue de l'étude, en particulier via le décret présidentiel n°436 du 2 décembre 2022 « *on measures to increase the effectiveness of reforms aimed at the transition of the Republic of Uzbekistan to a « green »* economy by 2030 ».

Réaliser une évaluation économique des MTD (Meilleures techniques Disponibles) au Kazakhstan

Natalia SIRINA-LEBOINE

A la suite des travaux de 2021 sur l'assistance technique au Kazakhstan pour la mise en place de BREFs sectoriels spécifiques (documents de référence sur les meilleures techniques disponibles) pour les secteurs de la combustion de combustibles dans de grandes installations de production d'énergie et de ciment, en 2022, le Citepa a apporté un soutien méthodologique supplémentaire au processus d'établissement des meilleures techniques disponibles (MTD) au Kazakhstan.

Le Citepa a permis au Bureau MTD du Kazakhstan de renforcer sa méthodologie d'estimation des coûts de mise en place des MTD dans les installations industrielles et a réalisé un séminaire (en mode hybride) sur le thème de l'évaluation du coût de la mise en place des meilleures techniques disponibles. Le séminaire a été réalisé pour le

Bureau de MTD du Kazakhstan et de nombreuses entreprises industrielles de divers secteurs de l'économie du Kazakhstan, des associations industrielles et environnementales, des fournisseurs et fabricants d'équipements, ainsi que pour des représentants des autorités publiques. L'événement a réuni environ 130 participants et, dans le cadre d'un dialogue ouvert, les experts du Citepa ont partagé leurs expériences sur l'estimation du coût de la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles à l'aide d'exemples provenant d'activités industrielles spécifiques.

Guider les actions de pays d'Afrique de l'Ouest vers une réduction des émissions de polluants avec co-bénéfices climat

Sophie MOUKHTAR

Le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoire (MTECT), le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Citepa sont très actifs au sein de la CEE-NU et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CLRTAP), ci-après dénommée Convention Air. Dans le cadre de la nouvelle Task-Force créée en 2021 sur la diffusion des bonnes pratiques liées à la Convention Air, le MTECT et le MEAE ont sollicité le Citepa pour la réalisation d'une série d'ateliers dans trois grandes régions du monde, l'Afrique de l'Ouest francophone, l'Asie du Sud-Est et l'Asie centrale afin de guider les actions vers une réduction des émissions de polluants avec co-bénéfices climat. Ainsi, le Citepa a réalisé le premier atelier du 19 au 21 octobre 2022 à Dakar, avec le soutien de l'AFD et un appui important de la Direction de l'Environnement et des Etablissement Classés du ministère de l'Environnement Sénégalais. Des acteurs clés de nombreux pays de la région y étaient représentés, du Sénégal, bien sûr, mais également du Burkina-Faso, du Togo, du

Bénin, du Niger et de la Côte d'Ivoire. La Commission de la CEDEAO (Communauté Ecoluinomique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) était également représentée, ainsi que la Commission des Maires d'Afrique Sub-Saharienne (CoMSSA) et de grands organismes internationaux tels que la Banque Mondiale. Des acteurs français étaient également présents, tels que l'AFD, Airparif et le Laboratoire d'Aérologie de Toulouse. Les conclusions concernant les voies de réduction des émissions de polluants en Afrique de l'Ouest francophone ont fait l'objet d'une feuille de route partagée avec les participants.

Former : de nouvelles formations du Citepa pour guider les entreprises

Coralie JEANNOT

Guider les acteurs de la transition écologique se fait aussi par la formation. Au Citepa, celles-ci s'axent sur différents aspects de la transition écologique.

La compréhension et la bonne application de la règlementation nationale et européenne sont les principales motivations des participants qui s'inscrivent aux formations du Citepa. Nos formateurs, ingénieurs experts de l'estimation des émissions et des différents enjeux air/climat, délivrent une information précise, fiable et impartiale, sur la réglementation applicable aux installations de combustion, la déclaration en ligne des rejets (GEREP), le plan de gestion de solvants (PGS), ou encore le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS). En 2022, le Citepa a formé plus de 200 participants, provenant d'installations classées, de bureaux d'étude, ou d'administrations territoriales. Une trentaine de sessions a été dispensée, en inter-entreprises et en intra-entreprise, dans la salle de formation du Citepa (rue de Paradis à Paris) et en visioconférence. Cette dernière formule conserve d'ailleurs un succès certain. En 2023, la modification de la règlementation européenne liée au renforcement de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre va engendrer un besoin accru en formation des acteurs impliqués. Par ailleurs, nous souhaitons renforcer notre accompagnement des entreprises aux enjeux climatiques grâce à la création prochaine d'une session dédiée à la transition bas carbone. Enfin, 2023 sera l'année de l'audit de surveillance de la certification QUALIOPI du Citepa pour ses actions de formation.

Appuyer la Convention CLRTAP dans l'évaluation du Protocole de Göteborg et comprendre les obstacles à sa ratification

Nadine ALLEMAND

En 2022, l'équipe spéciale de la Convention Air de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), sur les aspects technico-économiques (TFTEI), présidée par la France et l'Italie et dont le Citepa assure le secrétariat techno-scientifique avec l'appui du KIT (Karlsruhe Institute of Technologies), a poursuivi son travail de développement de documents et d'analyses pour alimenter les travaux de la Convention. L'entrée en vigueur du Protocole de Göteborg est intervenue en octobre 2019. Pendant deux ans, les Equipes Spéciales dont TFTEI ont travaillé sur l'examen de ce Protocole. Elles ont notamment évalué ses avancées et identifié les enjeux pour les prochaines années. Les progrès accomplis ne sont en effet pas suffisants encore. Des mesures additionnelles seront nécessaires pour limiter les impacts de la pollution atmosphérique sur la santé et les écosystèmes, d'autant plus que l'OMS a publié ses nouvelles lignes directrices pour la qualité de l'air. Parmi les conclusions de cette revue, on note :

- Il faut permettre une adhésion plus forte des pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale (EOCAC), des Balkans et de la Turquie en mettant en place des mécanismes de flexibilité adaptés pour faciliter la ratification.
- Des efforts accrus sont nécessaires à tous les niveaux avec notamment le renforcement des mesures de réduction de l'agriculture, de l'énergie, du transport routier, du transport maritime international, de l'utilisation de solvants, de la combustion du bois dans le secteur domestique, de la combustion de résidus agricoles, du torchage de gaz et des décharges.
- Il faut renforcer les synergies entre les politiques climatiques et énergétiques, et des efforts supplémentaires doivent être faits en dehors de la région de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (par exemple dans le domaine des transports maritimes internationaux).
- Il est recommandé de poursuivre les travaux scientifiques et les discussions sur les politiques relatives au méthane et d'envisager des mesures qui pourraient être prises pour parvenir à des réductions de CH_4 afin de réduire l'ozone.

En 2022, TFTEI a développé un document informel sur l'analyse des valeurs limites des annexes du Protocole relatives au SO_2, aux NOx, aux PM2.5 et aux COV des sources

mobiles. Il a aussi développé des feuilles de route techniques pour une sélection de pays : Géorgie, Kazakhstan, Moldavie, Serbie. Ces études permettent de mieux comprendre les enjeux et les contraintes que peuvent avoir ces pays pour ratifier le Protocole de Göteborg.

Renforcer les capacités des acteurs tunisiens sur les thèmes du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières et du bilan carbone

Houssem BELHOUANE

L'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) de Tunisie s'est engagée, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour la mise en place d'un plan d'action pour l'accompagnement technique et financier des entreprises industrielles tunisiennes concernées par le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). L'objectif est de les aider à réduire le contenu carbone de leurs produits et de soutenir leur compétitivité sur le marché européen.

Dans ce contexte, l'ANME a fait appel au Citepa pour animer deux sessions de formation, en janvier et février 2023, au profit des auditeurs énergétiques tunisiens et des cadres de l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie sur :

- Les principes de réalisation des Bilans carbone
- Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) : Eléments clés, MRV et enjeux
- Les règles MRV du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (EU ETS)
- Le registre français de déclaration des émissions polluantes

Quatre experts du Citepa sont intervenus lors de ces deux sessions de formation :

- Julien VINCENT sur les aspects transversaux ;
- Romain BORT sur la méthode Bilan Carbone® ;
- Mohamed Houssem BELHOUANE sur les enjeux et le principe de fonctionnement du MACF ;
- Coralie JEANNOT sur l'EU ETS et son articulation avec le MACF.

Les nombreux échanges entre les intervenants et les participants ont permis une meilleure compréhension de la comptabilité carbone pour les entreprises, des enjeux liés au MACF, de son champ

d’application et des relations avec l’EU ETS et le bilan carbone. Ces échanges ont permis également de formuler des recommandations et d’esquisser avec les participants des premières pistes de réflexion sur les actions à entreprendre pour :

- Mettre en place une démarche et un écosystème de comptabilité carbone pour les entreprises tunisiennes ;
- Accompagner les industriels Tunisiens en vue de se préparer à la mise en œuvre de la phase transitoire du MACF qui débutera en octobre 2023 et à la phase de mise en œuvre complète du MACF en 2026.

Evaluer les émissions de gaz à effet de serre de façon toujours plus précise dans le cadre de l'inventaire national

Jean-Pierre CHANG

Le Citepa évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique en réalisant, chaque année depuis 2000, l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques (PA) pour la France et l'outre-mer.

En 2022, pour la préparation des derniers inventaires d'émissions nationaux, de nouvelles exigences réglementaires ont été mises en œuvre, en particulier : les nouvelles modalités de rapportage dans le cadre du règlement UE de gouvernance énergie & climat, l'inventaire UTCATF spatialement explicite et l'application des affinements du GIEC 2019 cadre CCNUCC.

Les derniers inventaires d'émissions nationaux produits en 2022

- Le dernier inventaire de GES, série 1990-2021 (décembre 2022), correspond au premier inventaire à rapporter début 2023 dans le cadre du règlement UE (UE) 2018/1999 sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat. Dans ce cadre, certains changements sur le rapportage des émissions de GES à l'UE sont apparus en termes de format, notamment le changement de PRG (Potentiel de Réchauffement Global) dont la référence est désormais donnée par le 5ème rapport (AR5) du GIEC, versus AR4 précédemment.

- Le dernier inventaire de polluants, datant de décembre 2022, série jusqu'à 2021, intègre les émissions biogéniques de NOx et COVNM de l'agriculture. C'est le 2ème inventaire de polluants dans le cadre du Protocole de Göteborg amendé et de la Directive NECD de 2016 avec des objectifs de réduction en % à respecter en 2020. Les émissions de NOx de la France de 2020 et 2021 respectent sans ajustement l'objectif de réduction en % par rapport aux émissions de 2005. Pour les COVNM, la France doit avoir recours à l'ajustement des COVNM agricoles (qui n'étaient pas pris en compte lors de l'établissement des objectifs de réduction imposés par la directive) ; avec cet ajustement, la France respecte son objectif de réduction en % pour les COVNM pour les années 2020 et 2021. Concernant les émissions de poussières,

la principale nouveauté concerne l'application des dernières recommandations du Guide EMEP/EEA consistant à inclure les particules condensables pour la combustion du bois dans les équipements de chauffage domestique.

Les audits des inventaires français en 2022

- Au niveau UE, l'inventaire français de GES a été audité, sans besoin d'aller à l'étape 2 de contrôle individuel détaillé (i.e. pas de souci significatif détecté en phase 1 de l'audit). La revue UE cadre Directive NECD pour les polluants a mis en évidence le besoin d'ajouter à l'inventaire les émissions de COVNM liées à l'usage des gels hydroalcooliques (notables depuis la crise Covid-19).

- Au niveau des Nations-unies, la revue 2022 de la CCNUCC sur l'inventaire de GES français a confirmé la validation CCNUCC de l'inventaire Français de GES pour la clôture de la période Kyoto 2. La revue 2022 de la CLRTAP a, d'une part, validé la demande d'ajustement de la France pour les COVNM agricoles (pour le contrôle des objectifs de réduction), et, d'autre part, fait le point sur les pratiques des pays concernant les PM condensables afin de les inciter à appliquer le dernier Guide EMEP/EEA 2019 sur ce sujet.

La participation aux revues internationales en 2022

- En 2022, un expert procédé industriel du Citepa a participé à la revue internationale de la CLRTAP (sur les PM condensables), un expert agriculture a participé à la revue internationale de la CCNUCC. Cinq experts ont également participé aux revues organisées par l'UE (GES et PA).

Les nouveaux développements méthodologiques spécifiques en 2022

- En 2022, le programme de développement de l'inventaire UTCATF spatialement explicite, démarré en 2020, avait pour mission de finaliser la phase de mise en production de cette approche spatialement explicite. Cela a pu être réalisé pour assurer le premier rapportage en 2023 dans le cadre des règlements UE UTCATF.

- L'année 2022 a aussi été l'occasion de mettre en œuvre le dernier guide GIEC 2019 d'affinements méthodologiques du guide GIEC 2006 (sur une base volontaire cf. COP 26) pour le secteur de l'agriculture.

Autofinancement en propre du Citepa en 2022 en matière d'information sur les inventaires

- En 2022, l'autofinancement du Citepa s'est poursuivi pour continuer la production du baromètre des émissions nationales mensuelles, pour les derniers mois de 2021 et les mois de 2022, avec une rétropolation des émissions mensuelles depuis 2019.
- Comme chaque année depuis 2015, la rédaction du rapport d'inventaire Secten est autofinancée par le Citepa.

Evaluer des dispositifs de comptabilité carbone des organisations

Romain BORT

Le Citepa a mené, pour le compte de l'ADEME, une étude de 8 mois portant sur l'évaluation de différents dispositifs relatifs à la comptabilité carbone des organisations.

Le Citepa a notamment réalisé un panorama des solutions privées existantes permettant de réaliser un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES). Une vingtaine de solutions SaaS (Software as a Service) ont ainsi été auditées et affectées d'une notation permettant à l'ADEME d'avoir une première idée globale de la qualité de ces solutions. Une note synthétique a été publiée sur le site de l'ADEME. Le Citepa a mis en avant les principales faiblesses à renforcer et les principaux points forts de ces solutions. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif du Citepa de guider les acteurs, en l'occurrence l'ADEME mais aussi les organisations, pour prendre la mesure de la diversité de robustesse de ces solutions.

Dans le cadre de ce projet, le Citepa a également réalisé l'évaluation de l'article L229-25 du Code de l'Environnement en calculant le taux de conformité de la réalisation et publication des BEGES réglementaires. Le Citepa a mis en évidence que le taux de conformité était très faible, d'environ 35% toute organisation confondue. Cette étude, qui a été publiée sur le site de l'ADEME en novembre 2022, a eu d'importants retours médiatiques dont un article dans le journal Le Monde datant du 24 mars 2023 et mettant en avant ce faible taux de conformité sur un dispositif réglementaire existant depuis plus de 10 ans. Ce projet montre ainsi la position du Citepa dans son rôle d'évaluateur de divers dispositifs existants.

Evaluer l'effet de politiques de mobilité sur les émissions de polluants

Thamara VIEIRA DA ROCHA

Cette étude menée par le Citepa a été réalisée pour le Ministère en charge de l'environnement en collaboration avec Airparif, Atmo Aura et AtmoSud. Cinq actions faire, des scénarii ont été définis délimitant

les actions et les gains en émissions par territoire. Parmi les actions (Zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ; Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; Augmentation de la part modale du vélo ; Autorités organisatrices de la mobilité ; Covoiturage), la ZFE-m, mettant en place une zone à faible émissions de mobilité, a, de loin, l'effet le plus important sur les émissions. Selon les territoires, le gain en émissions de NO_x atteint jusqu'à -16% pour le scénario bas, et -85% pour le scénario haut. Pour les émissions de PM_{10} et $PM_{2.5}$, les valeurs vont jusqu'à -27% pour le scénario bas, et -31% pour le scénario haut. L'effet plus faible de la ZFE-m sur les particules, comparé à l'effet sur les NO_x, s'explique par le fait que les émissions par abrasion subsistent lors du renouvellement de la flotte, notamment via les véhicules électriques.

Développer un modèle de calcul pour le suivi dynamique de l'usage des terres avec une haute résolution spatiale

Mélanie Juillard

Le Citepa a développé un modèle de calcul spatialisé pour suivre les surfaces de changements d'usage des terres et pour estimer les flux de carbone dans le cadre du secteur UTCATF (Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et forêts) de l'inventaire national de gaz à effet de serre de la France. Cette approche met en œuvre une résolution spatiale très fine (mailles de 50 m sur 50 m) et une nomenclature des catégories d'usage et d'occupation des terres très détaillée (71 catégories). Elle tire parti des meilleures données satellitaires nationales ou européennes disponibles pour suivre les changements d'utilisation des terres.

Un calcul des flux de carbone est ensuite réalisé au niveau des mailles, pour chaque année depuis 1990, en lien avec ces changements d'usage ainsi qu'avec les évolutions de gestion. Il distingue le carbone situé dans la biomasse, la litière, le bois mort et les sols. Le modèle produit ainsi une cartographie fine et inédite des stocks et flux de carbone pour la France métropolitaine sur la période 1990-2021, ce qui permet une

évaluation spatialisée et temporalisée du secteur des terres.

La base de données de changements d'usages réalisée pourra être mobilisée pour le suivi d'autres indicateurs environnementaux que le stockage de carbone (indicateurs biodiversité, eau, aménagement du territoire…). Cette approche méthodologique peut également être appliquée à d'autres territoires pour disposer d'une estimation plus robuste des puits de carbone et des changements d'utilisation des terres, le secteur UTCATF étant un secteur difficile à estimer et marqué de fortes incertitudes, en particulier dans les pays en développement.

Mettre à jour l'inventaire des émissions de GES de La Réunion

Anaïs DURAND

Depuis début 2022, le Citepa accompagne La Réunion dans la mise à jour de son inventaire de GES. Plusieurs améliorations méthodologiques ont été apportées sur les secteurs des déchets et de l'énergie, et les fichiers de calculs d'inventaire ont été « passés en multi-annuel » de manière à pouvoir faciliter leur mise à jour ainsi que la visualisation des résultats. Etant multisectoriel, ce projet a mobilisé plusieurs ingénieurs du Citepa. La finalisation est en cours, avec la tenue de sessions de prise en main des fiches de calcul assurées auprès d'Horizon Réunion par les experts du Citepa impliqués au sein du projet.

Contribuer à la compilation du 3ème Rapport biennal de la Tunisie

Julien VINCENT

La Tunisie a été l'un des premiers pays partenaires du Citepa dans le cadre des travaux sur les changements climatiques avec un projet portant sur le système national de GES dès 2010/2011. En 2013, le cluster francophone a vu le jour à Tunis. Depuis, la collaboration a continué et s'est même renforcée ces dernières années.

Ainsi, le Citepa en collaboration avec APEX et ALCOR (deux bureaux d'études tunisiens) a participé en 2022 aux travaux permettant de compiler le 3ème RBA (Rapport Biennal Actualisé) de la Tunisie, dernier rapport avant le 1er Rapport Biennal sur la Transparence (RBT) de 2024. C'est dans ce cadre que la Tunisie a commencé à développer certains aspects des modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) que l'ensemble des pays devront mettre en œuvre à partir de 2024 dans

le contexte du Cadre de Transparence Renforcée.

Ainsi, en termes d'inventaire de GES, la Tunisie a travaillé sur une série temporelle longue de 2010 à 2021 et selon les lignes directrices 2006 et raffinement 2019 en parallèle. D'autre part, la Tunisie a développé son Rapport National d'Inventaire (NIR) sur la base de ce qui sera requis en 2024. En termes de suivi de l'atténuation, la Tunisie a travaillé sur le suivi de la mise en œuvre de sa CDN (Contribution Déterminée au niveau National) révisée, sur la première année 2021.

Tous ces aspects sont très innovants et permettront à la Tunisie de répondre à ses obligations de rapportage dès 2024. D'autre part, la Tunisie a lancé les travaux de compilation de sa 4ème Communication Nationale en 2023, toujours avec le Citepa, ce qui permettra de consolider les acquis du RBA3, d'apporter de nouvelles évolutions méthodologiques et de maintenir les équipes mobilisées.

Calculer plus précisément les émissions du secteur Agriculture, Forêt et autres utilisations des terres avec l'inventaire Floreal 2022

Jonathan HERCULE

L'inventaire Floréal est un nouveau format de rapportage des émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques du secteur agriculture, forêt et autre utilisation des terres (AFOLU). Le principe de cet inventaire est de décliner de façon plus précise les émissions rapportées dans l'inventaire officiel Citepa en cherchant à se rapprocher de secteurs d'activités plus proches des produits et filières agricoles. En 2022, le périmètre a été étendu à une approche « filière » pour le secteur des céréales et des bovins lait permettant de mieux prendre en compte les flux de matière de l'amont à l'aval ainsi que des éléments de commerce extérieur. Ainsi, l'inventaire Floréal cherche à améliorer la représentation des liens entre processus d'émission et processus de production. Les résultats de l'inventaire Floréal sont disponibles sur le site du Citepa. Floreal - Citepa

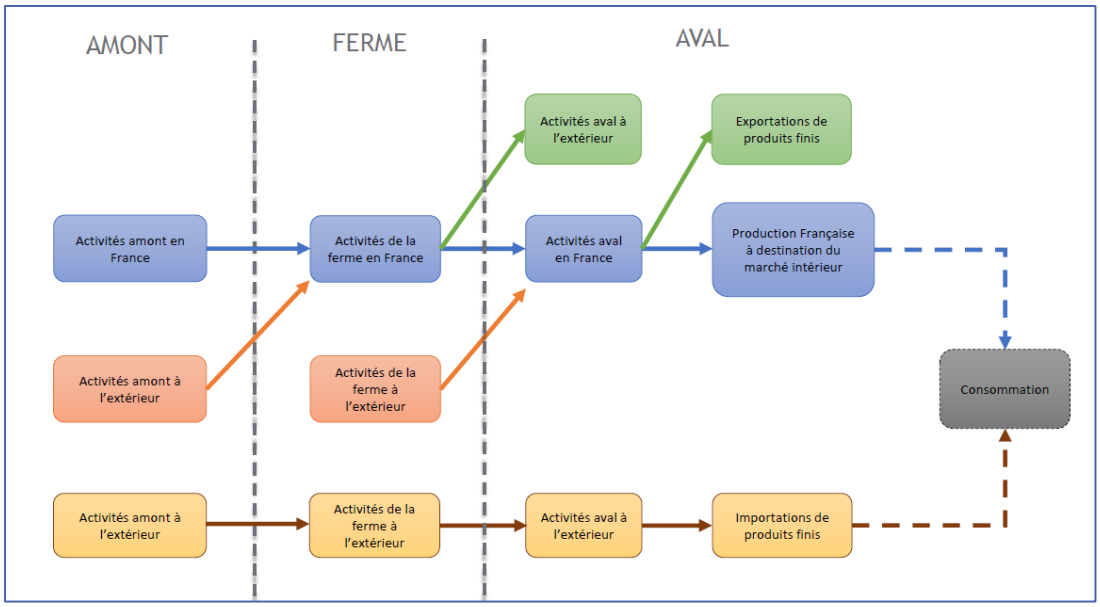

tables).

Développer une méthodologie pour le calcul de l'empreinte carbone pour un grand groupe bancaire français

Bernardo MARTINS

Un grand groupe bancaire français a sollicité le Citepa pour réaliser un travail d'analyse et de développement d'une méthodologie pour calculer l'empreinte (scope 3 amont) de son portefeuille. Ceci s'est fait en trois étapes : une revue bibliographique, une analyse des travaux à date et le développement d'une méthodologie qui s'appuie sur le cadre théorique des TES (Tableaux Entrée Sortie), y compris les MRIO (Multi-regional Input-Output

Communiquer le baromètre mensuel des émissions de gaz à effet de serre

Colas ROBERT

Le Citepa a publié en avril 2023 la mise à jour de son baromètre des émissions mensuelles qui permet d'avoir une première estimation des émissions de gaz à effet de serre [GES] en France en 2022. D'après ces pré-estimations, les émissions de GES ont repris leur trajectoire à la baisse en 2022 après le rebond observé en 2021. Néanmoins, ce résultat global masque des évolutions variables selon les secteurs et selon les mois. Ce bilan sera consolidé par la prochaine publication de l'inventaire national d'émissions de GES du Citepa et notamment la prochaine édition du rapport Secten, à paraître en juin 2023.

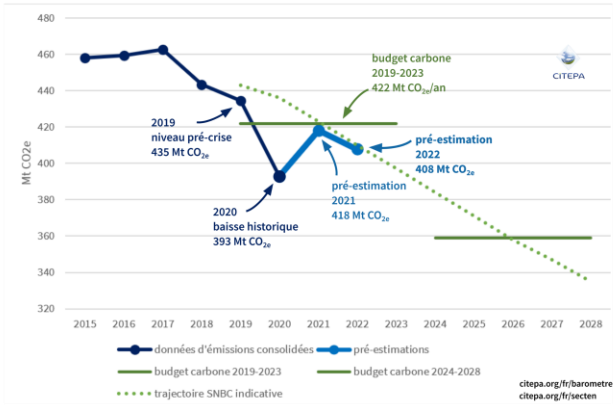

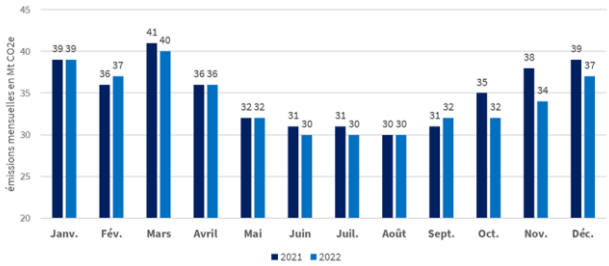

Développer un Outil *web* de calcul des émissions de HFC pour les secteurs du froid et de la climatisation

Stéphanie BARRAULT

La suite RISQ® fait partie des solutions produites par le Citepa pour accompagner les pays dans la transition écologique. Cette année, un nouveau module Gaz fluorés a été développé à l'occasion du projet RISQ® Pakistan. En module amont de la plateforme RISQ, cet outil web permet le calcul et le rapportage des émissions de HFC liées aux secteurs du froid et de la climatisation. L'approche recommandée par le GIEC pour

ces secteurs a été implémentée. Cet outil permet de vérifier la cohérence des hypothèses, de calculer des émissions par sous-secteur, de visualiser les résultats et d'extraire les résultats au format demandé par les déclarations internationales. Il doit être couplé à une base de données regroupant les caractéristiques des secteurs utilisateurs de HFC, par pays. Il pourra être utilisé aussi bien pour l'inventaire de la France, la réalisation de scénarios de projections que pour l'accompagnement des pays qui souhaitent améliorer la précision de leur inventaire de gaz à effet de serre dans le cadre de leur engagement envers l'Accord de Paris. Une deuxième version de l'outil est à l'étude afin d'étendre le périmètre de calcul à l'ensemble des gaz fluorés.

Développer les fonctionnalités de l'outil OPTICARB pour la prospective et l'optimisation des trajectoire de décarbonation

Niels MONTARI

Le Citepa a réalisé durant l'année 2022 une refonte méthodologique et logicielle d'OPTICARB. Développé par le Citepa et initialement dédié à l'optimisation de plans d'action de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sous contraintes économiques, il s'agit désormais d'une méthodologie et d'un outil permettant l'évaluation prospective et l'élaboration *optimisante* de plans d'action et de trajectoires de transition en avenir profondément incertain, avec la décarbonation comme premier thème d'application.

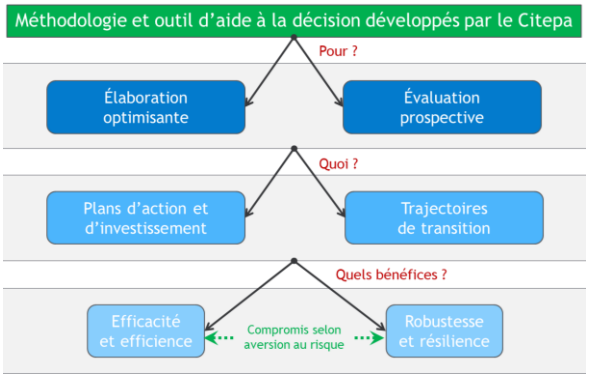

Dans sa nouvelle forme, OPTICARB permet de s'affranchir de certaines limites importantes des méthodes actuellement employées : il permet d'adopter une démarche probabiliste et de gestion des risques, avec notamment la pleine intégration de l'incertitude de l'avenir via l'exploration d'une multitude de futurs possibles au sein d'une même analyse. Dans son mode d'élaboration *optimisante*, il permet d'aboutir à des solutions qui sont à la fois efficientes et robustes, avec un compromis défini selon un niveau d'aversion au risque paramétré par l'utilisateur. Les travaux menés en 2022 ont abouti à une première version fonctionnelle d'OPTICARB sous la forme de bibliothèque Python et à une première preuve de concept sur un cas d'étude simple portant sur l'optimisation du renouvellement de la flotte automobile d'une

société de taxi. Ces travaux se poursuivent en 2023 sur des cas d'étude plus complexes.

Publier des articles scientifiques

Publications dans des revues scientifiques

- Bastos, A., Ciais, P., Sitch, S., Aragão, L. E., Chevallier, F., Fawcett, D., **Robert C.**, ... & Albergel, C. (2022). On the use of Earth Observation to support estimates of national greenhouse gas emissions and sinks for the Global stocktake process: lessons learned from ESA-CCI RECCAP2. *Carbon Balance and Management*, 17(1), 1-16.
- Hegglin, M. I., Bastos, A., Bovensmann, H., Buchwitz, M., Fawcett, D., Ghent, D., **Robert, C**. ... & Woolway, R. I. (2022). Space-based Earth observation in support of the UNFCCC Paris Agreement. *Frontiers in Environmental Science*, 10.
- L.Lugon, Y.Kim, J.Vigneron, … **JM.André, S.Moukhtar** (2022). Effect of vehicle fleet composition and mobility on outdoor population exposure: A street resolution analysis in Paris. Atmospheric Pollution Research. DOI 10.1016/ j.apr.2022.101365

Autres publications

- Contribution de **J.Boutang** au Dictionnaire juridique du Changement Climatique. Sous la direction de Marta Torre-Schaub, Aglaé Jézéquel, B.Lormeteau et A.Michelot. Mare & Martin. Collection de l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne.

Communications

- **Juillard M. & Robert C**. The French land use change monitoring. Moving from a statistical approach to a spatially explicit multi-source approach. Communication lors de l'atelier LULUCF 2022 du JRC, 21 juin 2022.
- **S.Barrault, V.Mazin**, Inventaire des fluides frigorigènes 2021, Communication au Colloque AFCE, 29 Septembre 2022
- **S.Barrault**, Citepa, L.Guegan, Climalife, "Efficacité de la récupération / retraitement / économie circulaire", Communication au Colloque AFCE, 29 Septembre 2022
- **J.Boutang**. Suivre et rapporter l'adaptation : une évolution du rôle du Citepa dans l'accompagnement de la mise en place de l'Accord de Paris. Journée d'Etudes du Citepa, 30 Septembre 2022.
- **G.Tandonnet-Guiran**, Etat des lieux des référentiels et des pratiques en lien avec la mise en œuvre du Cadre de Transparence de l'Accord de Paris. Journée d'Etudes du Citepa, 30 Septembre 2022.
- **G.Tandonnet-Guiran**, Développement d'un système de Transparence Climatique : leçons tirées d'un projet

mené pour le Pakistan. Journée d'Etudes du Citepa, 30 Septembre 2022.

- **Mathias, E.** (2022). Participation à la table ronde "Le risque incendie face au changement climatique et environnemental", dans le cadre du colloque "Territoires en effervescence - 10 ans du Labex DynamiTe" 17-18 octobre 2022.

Mettre à disposition le rapport Secten

Colas ROBERT

Le Citepa a publié, le 29 juin 2022, l'édition 2022 du rapport Secten qui présente les données d'émissions de 1990 à 2020, ainsi qu'une pré-estimation de l'année 2021.

Le rapport Secten présente les données d'émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France. Il s'agit d'estimation des émissions, et non de mesures de concentration dans l'air. Zoom sur les émissions de gaz à effet de serre (couvrant la France métropolitaine et l'Outre-mer inclus dans l'UE).

Diffuser l'information Air & Climat

Mark TUDDENHAM

Articles et dossiers

Le travail de veille en continu des actualités politiques, réglementaires et scientifiques sur les questions liées au climat et à la pollution de l'air permet d'assurer, chaque jour, un suivi des informations clés. Des articles de synthèse et des dossiers d'analyse sur l'actualité politique, les nouvelles réglementations et les évènements de l'actualité internationale sont diffusés sur le site web du Citepa. A noter en particulier en 2022 :

- 125 brèves et 87 articles publiés faisant état d'une actualité air & climat toujours très riche et en constante évolution ;
- 10 numéros de *C'est dans l'air* mensuel, regroupant les articles et brèves par thématique ;
- Un numéro hors-série, spécial COP, reprenant les articles du « journal de la COP-27 » rédigé au fil des avancées des négociations ;
- Une sélection de textes réglementaires importants, triés par thème, avec un lien vers les documents dans le « fil réglementaire » du site web du Citepa ;

- Dans le fil scientifique, portail listant une sélection d'articles scientifiques, de rapports ou de documents majeurs publiés au cours de l'année (dont certains ont fait l'objet d'une synthèse sur notre site), triés par thème, avec un lien vers les documents.
- 3 Dossiers de Fond :
  - 6e rapport d'évaluation du Giec : synthèse en français du Résumé pour les décideurs du Volume 2
  - 6e rapport d'évaluation du Giec : synthèse en français du Résumé pour les décideurs du Volume 3
  - Les enjeux de la COP-27 : dossier spécial du Citepa.

Evènements

Petits déjeuners du Citepa

Stéphanie BARRAULT

Le Citepa organise plusieurs fois par an des petits déjeuners pour ses adhérents et accessibles à tous en visio-conférence. En 2022, les 3 petits déjeuners ont été animés par Mark Tuddenham, Responsable de l'information. Ils ont été consacrés aux enjeux puis au bilan de la COP27 ainsi qu'à la synthèse du 3ème volume du 6ème rapport du GIEC. En 2023, les petits déjeuners seront plus nombreux et des adhérents ou partenaires du Citepa viendront y présenter leurs travaux.

Journée d'études 2022

Ghislaine TANDONNET-GUIRAN

La journée d'études du Citepa s'est déroulée le 30 Septembre 2022 sur le thème « Adaptation au changement climatique : suivre, rapporter et évaluer ».

Plusieurs interventions de professionnels de l'adaptation en France et à l'international se sont succédé afin de dresser l'état des lieux des systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation existants lors d'une matinée dédiée.

Pourquoi professionnaliser l'adaptation ?

Jérôme Boutang, directeur du Citepa, a d'abord présenté l'évolution du rôle de l'association face aux nouveaux enjeux de l'action climat. En effet, si le Citepa est historiquement l'inventoriste des émissions de gaz à effet de serre de la France et joue un rôle clef dans la mise en place de l'Accord de Paris, il doit désormais intégrer les enjeux d'adaptation et se faire gardien de la bonne comptabilité en matière d'adaptation.

Alexandre Magnan, de l'Institut du Développement Durable et des Relations

Internationales (IDDRI), est ensuite revenu sur les bases de l'adaptation et sur les grands messages du second volet du dernier rapport du GIEC (2022) : si l'adaptation permet de réduire les risques liés au changement climatique, elle ne permet pas de totalement les éliminer. Il a souligné la progression de la part liée à l'adaptation dans la finance climat et les instruments de planification de plus en plus nombreux. Néanmoins, il est aussi nécessaire de savoir si l'adaptation est efficace et où on en est en termes de besoins et priorités d'adaptation. Pour cela, les approches se placent principalement à un niveau pays mais il y a aujourd'hui un manque d'indicateurs et de données.

Comment suivre et rapporter l'adaptation ?

Il n'existe pas de système unifié de suivi et de rapportage de l'adaptation, qui est fortement liée aux contextes dans lesquels elle s'inscrit. Néanmoins, des dynamiques sont à l'œuvre.

Le Citepa a ainsi présenté ses recherches sur le développement d'une métrique spécifique à l'adaptation, la métrique ex ante Fitness fondée sur les résultats des Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Un état des lieux des référentiels et pratiques en lien avec la mise en œuvre du Cadre de Transparence de l'Accord de Paris a ensuite été réalisé par Ghislaine Tandonnet-Guiran du Citepa. Elle est revenue sur les prémices de cette question du rapportage de l'adaptation ((Cancun Adaptation Framework) et ses évolutions. Les travaux sur la question du M&E (Monitoring & Evaluation) se sont développés de plus en plus vers une approche intégrée, combinée à au rapportage de l'atténuation. On parle désormais de cadre de transparence climatique et les systèmes de suivi et d'évaluation de l'adaptation sont de plus en plus nombreux à l'échelle nationale.

Quelles initiatives MRE à différentes échelles : retours d'expérience

Quatre retours d'expérience ont été présentés.

L'Agence Française de Développement (AFD) a tout d'abord présenté certains résultats de son programme Adapt'Action qui a pour but d'appuyer la mise en œuvre des CDN, de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'accompagner la montée en puissance des investissements en matière d'adaptation.

Le Citepa a ensuite présenté les premiers résultats d'un projet mené au Pakistan sur le développement d'un système de transparence climatique, avec notamment l'utilisation de chaînes d'impacts pour cerner les besoins des acteurs et aboutir à un outil en ligne pour le suivi et l'évaluation des politiques d'adaptation (RISQ).

L'ONERC est venu faire part des avancées dans le développement du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

(PNACC) de la France et du dispositif de suivi-évaluation associé. Il s'agit d'un double mécanisme de suivi avec, d'une part, le Plan dont la coordination est assurée par l'ONERC, et d'autre part, un suivi assuré par les différents ministères pilotes.

Enfin, l'Agence Européenne de l'Environnement a réalisé une présentation de la plateforme européenne Climate-Adapt. Cette plateforme fournit des informations sur l'adaptation, ses principes et sa mise en œuvre, mais aussi sur les politiques européennes et les avancées des pays en la matière. Elle est également l'hôte de deux autres plateformes : European Climate Data Explorer et European Climate and Health Observatory.

Nos activités en 2022-2023

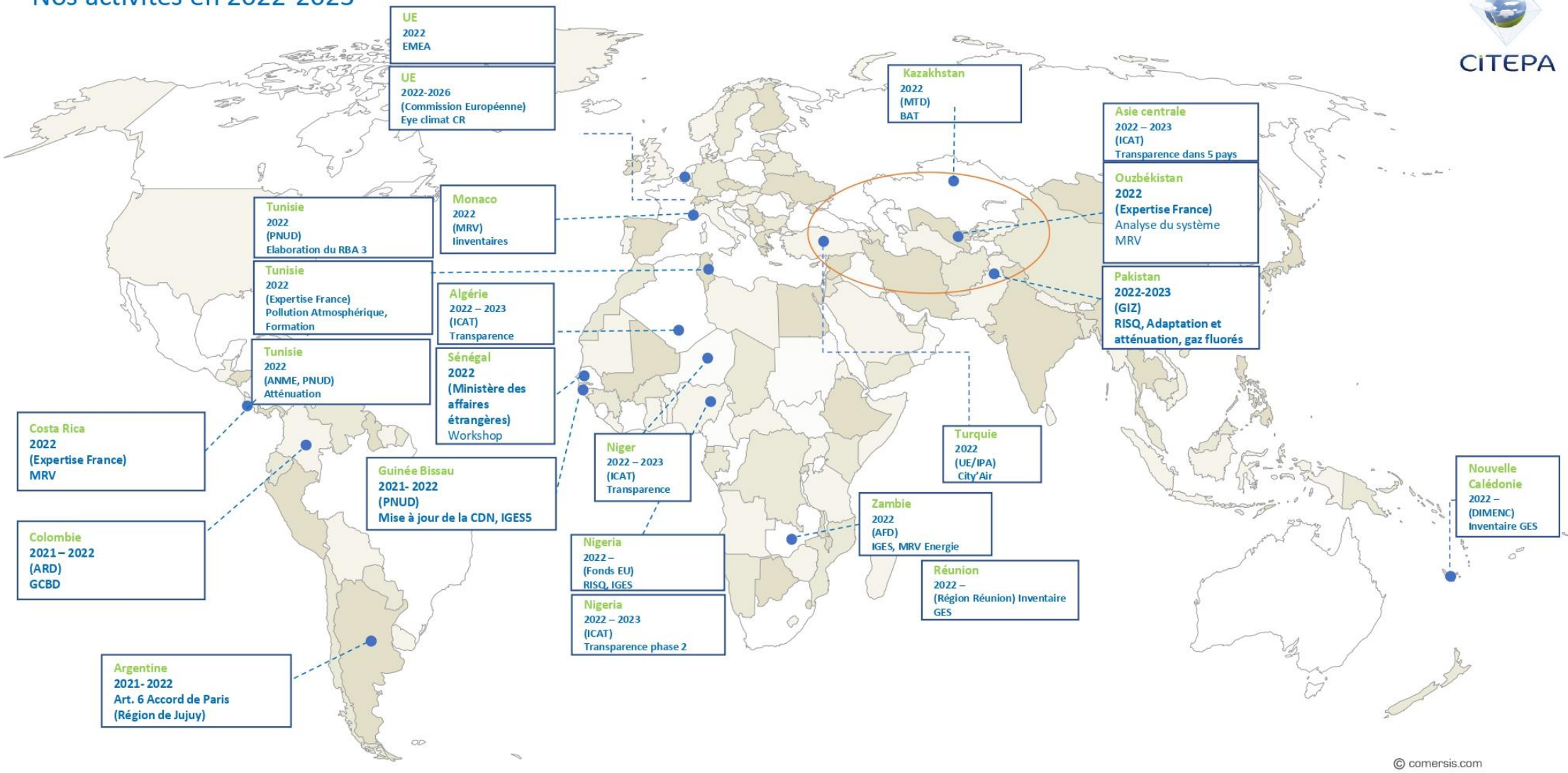

CHAPITRE II

L'association Citepa

Locaux Citepa, Mars 2023

-1-

Parties Prenantes

Le Citepa est étroitement lié à ses parties prenantes : son conseil d'administration, en particulier le bureau, ses adhérents, ses équipes, ses partenaires et clients.

Le Conseil D'Administration

Le Conseil d'administration du Citepa est constitué de 19 membres : associations, fédérations de professionnels, industriels, centres de recherche.

APPA

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique

Représentant : Denis CHARPIN

ATEE

Association Technique Energie Environnement

Représentant : Nicolas FONDRAZ

EEB

Bureau Européen de l'Environnement

Représentant : Christian SCHAIBLE

CEREA

Centre d'Enseignement et de Recherche en Environnement Atmosphérique

Représentant : Patrick MASSIN

Climate Chance

Association Internationale des acteurs des territoires

Représentant : Ronan DANTEC

COPACEL-ENCELPA

Union française de l'industrie des Papiers, Cartons et Celluloses

Représentant : Bénédicte OUDART

FCSIV

Fédération des chambres syndicales de l'industrie du verre

Représentant : Xavier CAPILLA

FEDENE

Fédération des Services Energie Environnement

Représentant : Ghislain ESCHASSERIAUX

France Chimie

Fédération des professionnels de la chimie

Représentant : Céline CAROLY

GAZEL ENERGIE

(anciennement UNIPER FRANCE POWER)

Représentant : Marie-Pierre CRAVERO

LAET

Laboratoire Aménagement Economie Transports

Représentant : Yves CROZET

MEDEF

Mouvement des Entreprises pour la France

Représentant : Laurence ROUGER DE GRIVEL

OiEau

Office International de l'Eau

Représentant : Eric TARDIEU

RNSA

Réseau National de Surveillance Aérobiologique

Représentants : Antonio SPANU | Michel THIBAUDON

SFIC

Syndicat Français de l'Industrie Cimentière

Représentant : Elisabeth GRESSIN

UfipEM

Ufip Energies et mobilités

Représentant : Franck CHEVALLIER

Uniclima

Union des syndicat des industries thermiques, aérauliques et frigorifiques

Représentant : Hugues HAENTJENS

UNIFA

Union des Industries de la Fertilisation

Représentant : Florence NYS

Le Bureau

Jean Guy BARTAIRE
Président du Citepa

Rémi BUSSAC
1er Vice-Président
EDF

Elsa FAVROT
Vice-présidente
Engie

Nicolas LE BIGOT
Vice-président
PFA

Alice PEYRARD
Trésorière
VEOLIA

Les adhérents

A&M
ABC
AIRBUS
AIRFRANCE
ALUMINIUM FRANCE
AMORCE
appa
atee
Atmo
AtMO GRAND EST
AtmoSud
ARKEMA
ARTB
ARVALIS
Axens
butachimie
BOREALIS
cea
Cerdia
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARTRES MÉTROPOLE
CHOMARAT
CIBE
CLIMATE CHANCE
LA COOPÉRATION AGRICOLE
COPACEL
CPCU
EDF
EEB
egis
EIFFAGE
ENGIE
envea
epe
eraMET
FEDENE
fédération des industries du verre
fnade
Fipec
fives
FRANCE CHIMIE
FRANCE VILLE DURABLE
GazelEnergie

gouv.nc Industrie, mines et énergie

Mouvement des Entreprises de France

IFP Energies nouvelles

INERIS maîtriser le risque pour un développement durable

LAFARGE

LAET

malakoff humanis

McCain

MELJAC

MICHELIN

Les Mousquetaires

NLMK

nyrstar

OiEau Office International de l'Eau

École des Ponts ParisTech

PFA Filière Automobile & Mobilités

placo Saint-Gobain

Gouvernement Princier Principauté de Monaco

Groupe Roullier

Horizon Réunion

RNSA Réseau National de Surveillance Aérobiologique

Routes de France

SAACKE Better Life Energy

Saint-Gobain

SARIA

Sciences et Avenir

ser Syndicat des énergies renouvelables

SFIC

SIORAT

SNFS Syndicat National des Fabricants de Sucre

Suez

SYPRED

Tereos

TotalEnergies

trimet

UFIP Énergies et mobilités

UNICEM

Uniclima

unifa

URF Union Routière de France

VEOLIA

Lamotte industrial park

Organigramme du Citepa en 5 départements & la Direction

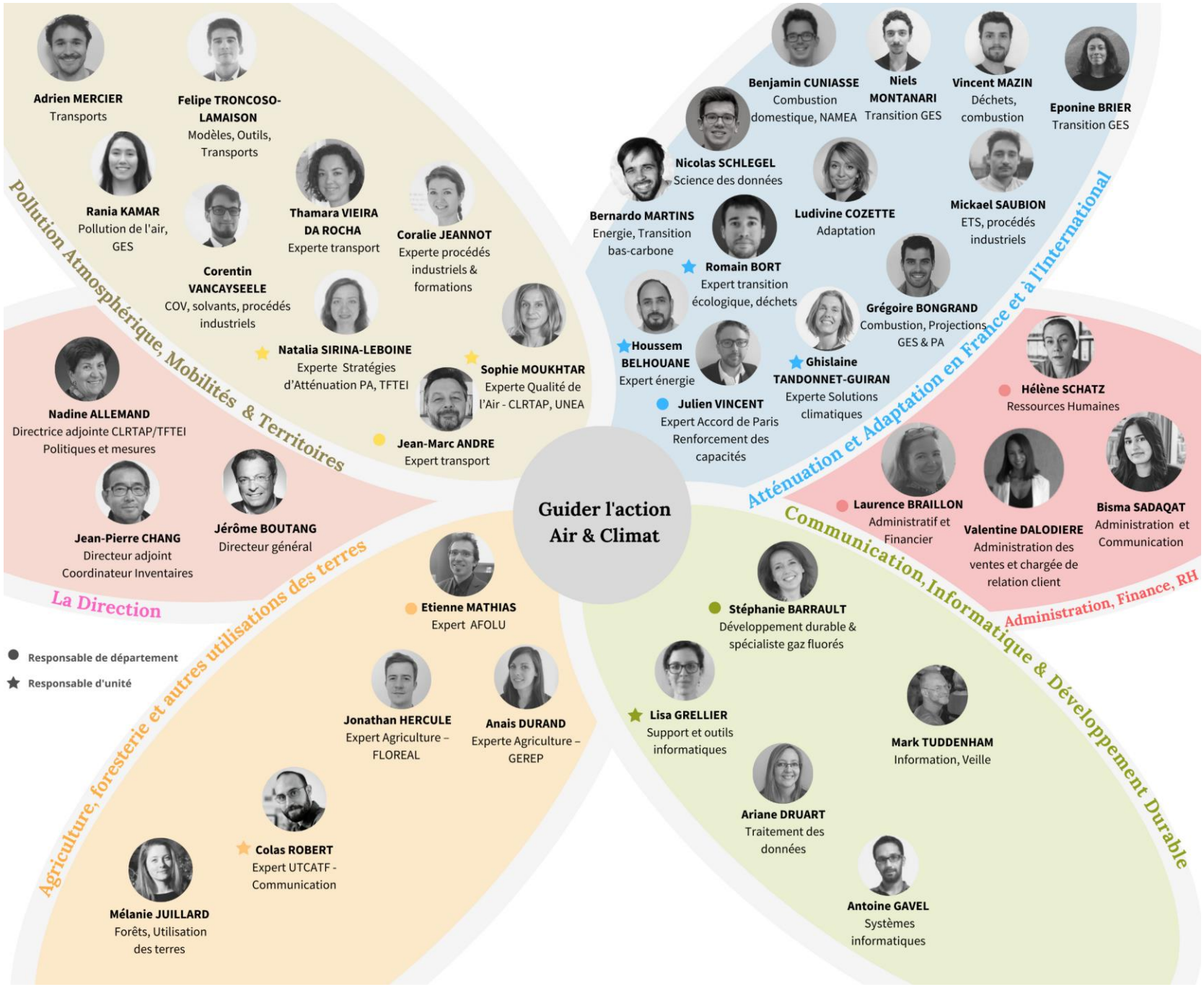

L'Equipe

L'équipe du Citepa, presque à la parité, compte désormais 41 salariés dont 18 femmes et 23 hommes. Avec le développement de nouvelles thématiques, notamment liées à l'adaptation au changement climatique, l'équipe s'est enrichie cette année de nouveaux talents aux profils complémentaires aux formations d'ingénieurs, docteurs et techniciens que recrutait jusqu'à présent le Citepa. La pluridisciplinarité s'accentue avec des membres désormais issus de formation d'écoles de commerce et de Sciences Po.

Département Atténuation & Adaptation

Les travaux du département Atténuation et Adaptation portent sur l'appui aux pays en voie de développement pour la mise en œuvre de la Transparence dans le cadre de l'Accord de Paris en termes d'inventaire de GES, d'atténuation et d'adaptation. Le périmètre des activités a été renforcé de manière significative avec la mise en place d'une nouvelle expertise Vulnérabilité/Adaptation depuis début 2021 (équipe Solutions climatiques auprès des Etats, régions et acteurs privés) et d'une expertise énergie (bilan de l'énergie, prospective énergétique et émissions associées) et marchés carbone (Article 6, ETS, MACF, etc.) depuis le 4ème trimestre 2021 avec l'équipe Energie. Enfin, l'équipe déchets et transition bas-carbone travaille sur la transition bas-carbone des acteurs publics et privés et la compilation de l'inventaire au format NAMEA, format servant au calcul de l'empreinte carbone des Français par le SDES.

Département Agriculture, foresterie & autres utilisations des terres

Le département Agriculture, Forêt et Usage des terres ("AFOLU") comporte 6 personnes, polyvalentes sur les secteurs présentés dans le libellé, sous la direction d'Etienne Mathias, chef de département. La composante Forêt et Usage des terres est gérée par Colas Robert, chef d'unité et Mélanie Juillard, ingénieure d'études. Anaïs Durand et Jonathan Hercule, tous deux experts confirmés, s'occupent principalement du volet agricole. Ce département travaille aussi activement à l'amélioration des inventaires nationaux et est souvent impliqué dans les activités de développement à l'international.

Département Pollution Atmosphérique Mobilité & Territoires

Le département Pollution Atmosphérique, Mobilité et Territoires est composé de 11 ingénieurs répartis dans 3 équipes. Les travaux réalisés sont principalement à destination des acteurs non étatiques en France et à l'international et axés sur la pollution atmosphérique mais aussi les GES. La dispense de formations, les assistances techniques relatives aux thématiques des solvants (PGS), de l'EU-ETS, et de GEREP, auprès d'exploitants de sites industriels mais aussi de l'administration, ainsi que l'estimation des émissions de l'industrie manufacturière, sont gérées par l'équipe de Coralie Jeannot. Sophie Moukhtar, experte en qualité de l'air, a la charge de l'équipe qui s'occupe des transports, de la mobilité et du développement d'outils d'aide à la décision. Sophie est par ailleurs impliquée dans les travaux du Forum Pollution Atmosphérique Transfrontière, dédié à une information détaillée et à un échange entre membres de

l'Association et le Ministère de la Transition Ecologique. Enfin, l'équipe de Natalia Sirina-Leboine conduit des études de stratégies d'atténuation de la pollution atmosphérique, réalise du renforcement de capacités de pays, villes et participe aussi aux différentes études de projections des émissions de polluants et de GES et assistances techniques relatives aux thématiques des MTD. Natalia est impliquée dans les travaux TFTEI.

Département Communication, Informatique & Développement durable

Le département Communication, Informatique et Développement Durable regroupe l'équipe Communication & diffusion de l'information et l'équipe informatique. Ce département est également chargé de développer la politique développement durable du Citepa & RSE, en lien avec l'équipe Transition bas carbone du département Atténuation & Adaptation. L'équipe Communication & Diffusion de l'information regroupant Colas Robert, Mark Tuddenham, Responsable de l'information et Bisma Sadaqat, chargée de communication, assure la valorisation des travaux du Citepa, la veille réglementaire et scientifique, la diffusion d'articles et de dossiers d'analyse sur les sujets air & climat, la coordination du rapport Secten, l'animation du site web et des réseaux sociaux, la mise en place d'évènements internes et externes tels que les 60 ans du Citepa ou les petits déjeuners. L'équipe informatique regroupant Lisa Grellier, Antoine Gavel et Ariane Druart, apporte un support à l'ensemble du Citepa sur les questions réseau, matériels et outils, assure la gestion des bases de données inventaire et la mise à jour du site Web. Le département suit aussi les relations avec les adhérents. Stéphanie Barrault coordonne les travaux sur l'identité du Citepa : évolution des statuts, établissement de la raison d'être et prochainement nouveau logo et charte graphique. Enfin, bien que département ait une forte activité support, chaque membre a également des compétences techniques ou une expertise sectorielle lui permettant d'être impliqué sur des projets d'études ou l'inventaire tout au long de l'année (Gerep, Gaz fluorés, inventaire Outre-Mer, notamment).

Département Administration des ventes, Finance, Formations, Accueil, Intendance et Ressources humaines (AFFAIR)

Le département Affair gère les aspects administratifs et financiers et les ressources humaines, supervise les affaires juridiques (Conseils d'administration et Assemblées Générales), contribue aux appels d'offres et les dépose, assure la gestion administrative des formations inter-entreprises que propose le Citepa. Composé de 3 personnes plus un soutien extérieur, le département est en cours de déploiement d'un ERP (Enterprise Ressource Planning) qui doit permettre de soutenir la croissance du Citepa tout en améliorant le système d'information.

Nouveau Partenariat : avec l'OiEau

Jean-Pierre CHANG

En 2022, un accord-cadre de coopération a été formellement établi entre les deux

associations, l'OIEau (Office International de l'Eau) et le Citepa.

Cet accord vient officialiser, renforcer et élargir un partenariat avec l'OIEau qui avait déjà commencé il y a quelques années dans le cadre de projets de jumelages européens (Croatie et Serbie) et de développement et déploiement à l'international de l'outil RISQ web pour le MRV et la transparence renforcée de l'Accord de Paris.

Outre les actions et projets conjoints renforcés dans ce cadre de coopération, des adhésions croisées aux deux associations loi 1901 sont établies, ainsi qu'une participation aux conseils d'administration respectifs.

-2-

Résultats Financiers & Indicateurs

Laurence BRAILLON

Au cours de l'année 2022, le Citepa a poursuivi sa croissance à la fois en termes de chiffre d'affaires (CA) et de personnel. Cela a été un nouveau défi dans un contexte de crise politique mondiale, et, au plan national, de difficultés de recrutement. Le résultat est négatif, mais il correspond à des écarts d'ajustement dans les étapes d'une croissance qui reste forte.

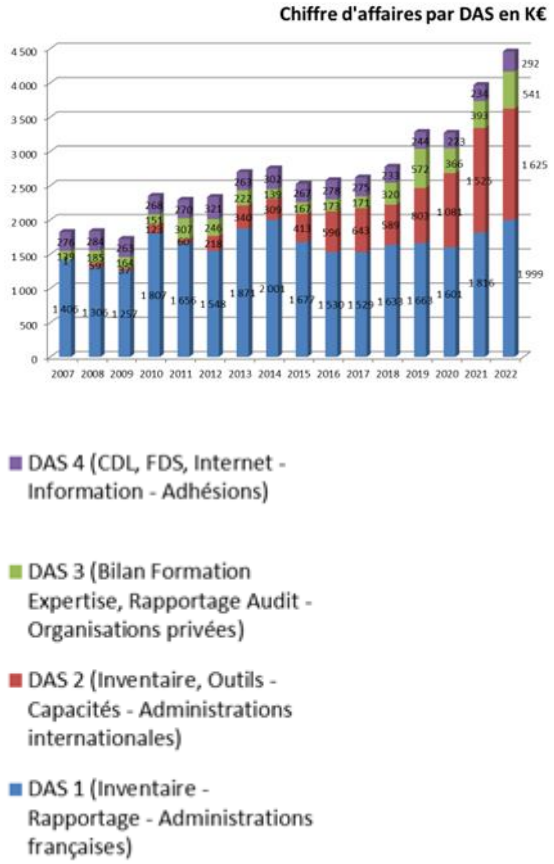

RECETTES

Les recettes 2022 ont progressé de 12%, et sont de 4 457 K€ par rapport à 3 969 K€ en 2021, soit une augmentation de près de 500 K€ en valeur absolue. C'est une belle performance compte tenu du ralentissement des projets internationaux, lié au contexte politique.

Le DAS1, domaine d'activité stratégique n°1 (Inventaire - Rapportage - Administrations françaises) continue de progresser de près de

200 K€ et atteint le niveau record de 2014 (1 999 K€ en 2022 contre 1 816 K€ en 2021) tout en restant sur une tendance à la baisse pour sa contribution au CA total, à 45 % en 2022 contre 46 % en 2021. A noter : en 2014, ce pourcentage était de 73 %.

Le DAS 2 (Inventaire, Outils - Capacités - Administrations internationales) poursuit sa croissance avec 100 K€ de plus qu'en 2021 mais perd 1,5 points de part du CA global, passant à 36,5 % en 2022 contre 38 % en 2021 (34 % en 2020, 24 % en 2019 et 21 % en 2018). On constate ici le freinage lié au conteste international.

Le DAS 3 (Bilan Formation Expertise, Rapportage Audit - Organisations privées) connait une forte progression cette année et atteint 540 K€ contre 393 K€ en 2021. De nouveaux clients dans le domaine de la banque et des assurances et de nombreuses propositions abouties de bilans carbone pour les entreprises expliquent ce bond de 38 %.

Le DAS 4 (Adhésions – information) est en hausse également malgré une baisse du nombre des cotisations qui redescendent au niveau de 2020 à 176 K€ versus 190 K€ en 2021. La nouveauté de 2022, ce sont les produits financiers, avec, essentiellement cette année, un gain de change lié à la vente de 340 K$ et une valorisation du solde du compte en dollars, pour 46 K€. Les produits de placement sur les Dépôts à Terme ne sont que de 3,8K€ en 2022 mais seront bien supérieurs en 2023.

DEPENSES

Les dépenses ont augmenté de 17% en 2022, plus fortement que le CA, ne permettant pas, cette année, un équilibre des comptes.

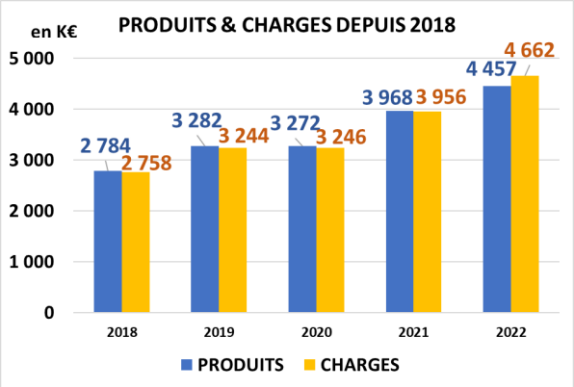

Les frais de personnel constituent l'essentiel de cette augmentation avec 3,3 millions d'€, contre 2,8 millions d'€ en 2021 soit + 19%.

Les recrutements se sont poursuivis et intensifiés, pour pouvoir faire face à la charge de travail. Les ETP ont progressé de 4,5 en 2022. Il faut noter aussi des augmentations générales pour prendre en compte l'inflation, mais aussi des ajustements liés à la mise en place de Syntec.

Le résultat négatif n'a pas permis le versement d'une prime d'intéressement au titre de 2022. Mais un abondement à hauteur de 79 K€ l'a compensé en partie.

Le deuxième plus gros poste de dépenses est la sous-traitance qui reste au niveau de 2021, à 441 K€ en 2022 pour 443 K€ en 2021. Malgré

le ralentissement relatif de l'international, les budgets se sont maintenus car ils étaient liés à des études déjà lancées (Pakistan, Zambie, Tunisie). Ils ont été majorés également par l'organisation de workshops sur certaines études. Et d'autres concernent des projets autofinancés, pour lesquels le Citepa sollicite des partenaires (OiEau, Ifpen), dont certains se retrouvent en CIR (Crédit Impôt Recherche).

Le loyer est au troisième rang des dépenses avec 295 K€ en 2022 (+ 31K€ de charges non considérées pour les écarts puisqu'elles sont stables), contre 215 K€ en 2021. La mise en place du nouveau bail au 1er juillet 2022 explique cette progression, la franchise de 27 mois ayant été lissée sur les 9 années.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, on notera la reprise des frais de mission, même si la tenue des réunions en visio-conférence sont encouragées, voire contraintes par le contexte local à l'étranger. Autour de 5 % habituellement, ces frais représentent 2,2 % des charges cette année, soit 105 K€ (169 K€ en 2018, 30 K€ en 2020 et 25 K€ en 2021).

D'autres postes affichent des hausses modérées grâce à une nouvelle organisation qui se met en place en modernisant nos outils et tout notre système d'information.

Une provision complémentaire pour clients douteux a été passée en 2022, impactant le résultat de 34 K€. Les écritures générées ont augmenté les charges de 73 K€ et les produits de 39 K€ (reprises de provisions et passage en perte.

Les impôts sont constitués d'une provision au titre du Crédit Impôt Recherche de l'année 2022 de 72 k€ contre 42 K€ en 2021.

RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 2022 présente, après impôts, un solde négatif de 204 902 €, dont l'affectation en réserve de trésorerie reste soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le bilan au passif montre que :

- Une provision pour risques et charges de 32 K€ apparaît au titre d'une procédure toujours en cours actuellement.
- Le total des dettes court-terme est à 2 m€, en augmentation de plus de 500 K€ soit 35 %. Les dettes fournisseurs y sont pour 300 K€, dont 160 K€ de franchise de loyer et 80 K€ de provision de plus qu'en 2021, pour factures à recevoir en sous-traitance. Les dettes fiscales et sociales sont en léger retrait de 6 %, soit 60 K€. Il y a 297 K€ de produits constatés d'avance en 2022 (contre 56 K€ en 2021) soit une augmentation de 240 K€. Cela concerne 13 projets dont 5 internationaux pour 150 K€ et pour la France, essentiellement la BPCE, un de nos nouveaux clients, pour 122 K€ TTC.

Notre ratio de liquidité générale passe légèrement en-dessous de 2 (actif circulant 3,354m€/ passif circulant 2,018m€ = 1,66). Cela reste très rassurant et constitue un atout dans les appels d'offre.

L'actif :

- Les disponibilités sont légèrement au-dessous de celles de l'année précédente (1 625 K€ contre 1 733 K€).

  Le changement, au niveau des taux d'intérêts, nous a permis de commencer à placer notre trésorerie sur des Dépôts à terme, qui sont modulables à partir d'un mois de blocage avec des taux annuels qui évoluent à la hausse à plus de 3 % en 2023. Nous avons aussi conservé des dollars qui nous permettent d'avoir un taux plus élevé sur les DAT (4.94 % DAT en cours à échéance 10/2023). 1 100K€ des 1 625K€ de disponibilités sont constitués de ces DAT à moins d'un an et ont déjà rapportés plus de 10 K€ à fin avril 2023.
- Les factures à établir pour 2021 ont augmenté de 182 K€ (de 742 K€ en 2021 à 924 K€ en 2022) et sont en lien avec un allongement de délai sur les projets internationaux, qui représentent plus du tiers de ces provisions.
- La valeur nette comptable des immobilisations a diminué de 10 K€, les immobilisations corporelles restant stables (compensation des amortissements et des investissements nouveaux, à savoir une partie des travaux des locaux) et baisse des incorporelles (pas de nouveaux logiciels). Par ailleurs, les amortissements ont été de 58 K€.
- La demande de Crédits Impôt Recherche (CIR) a été déposée avec la liasse fiscale 2022. Le montant est de 72,3 K€.

-3-

Indicateurs sociaux & Convention Syntec

Hélène SCHATZ

Convention Syntec et quelques données sociales au 31/12/022

Au 1er janvier 2022, du fait son activité principale qualifiée de « activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses » à laquelle correspond un nouveau code APE 7490 B, la Convention Collective des Bureaux d'Études Techniques, des Cabinets d'Ingénieurs-Conseils et des Sociétés de Conseils dite Syntec, s'imposait au Citepa.

Ce rattachement, officiel au 1er janvier 2022, a donné lieu à des phases de négociation avec les instances représentatives du personnel (CSE) tout au long de l'année 2022 et devaient se prolonger encore début 2023 ; celles-ci ayant pour but d'adapter les accords collectifs du Citepa en matière d'aménagement du temps de travail et autres usages afférents.

Quelques données sociales du Citepa

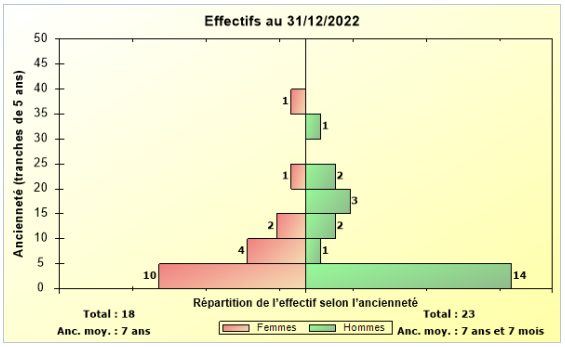

Selon les années, l'effectif s'approche de la parité.

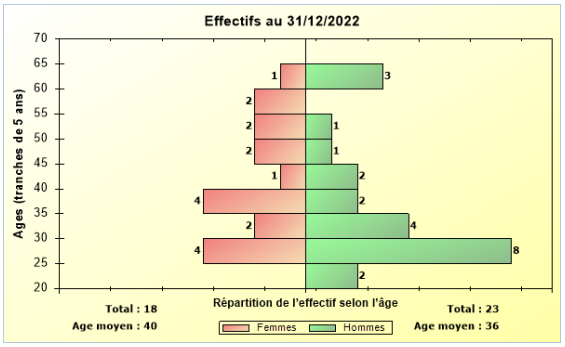

Avec plus de 7 ans d'ancienneté moyenne, le niveau d'expertise se consolide.

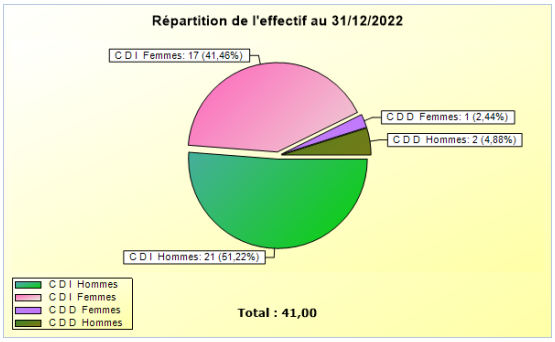

La grande majorité des salariés sont en CDI. Les CDD correspondent à un apprenti et deux personnes en appoint pour pallier le niveau croissant d'activité.

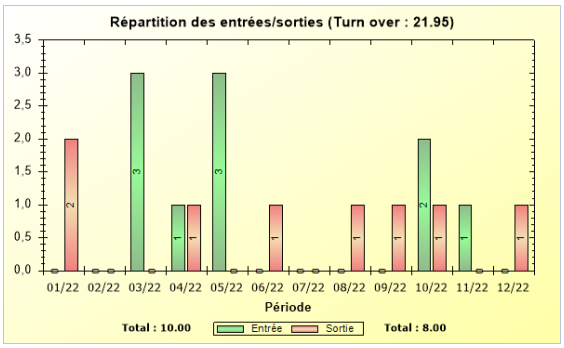

L'année 2022 a été dynamique.

-4-

Politique Développement Durable

Stéphanie BARRAULT

Le Citepa fonde sa politique de développement durable sur les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable) de l'ONU. Du fait de sa mission et de son activité, le 13ème ODD, « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » est un ODD prioritaire du Citepa. Cependant, pour chaque ODD, des actions, à plus petite échelle, sont réalisées et les initiatives du personnel sont encouragées.

La démarche d'amélioration continue de la politique de développement durable du Citepa s'articule selon deux axes :

- la mise en œuvre d'une stratégie de transition sur son périmètre organisationnel,

- la contribution aux ODD par le biais de ses prestations intellectuelles, de sa mission associative et de ses activités de renforcement de capacité des pays en voie de développement à estimer leurs émissions de GES et polluants et pour certains, à s'adapter au changement climatique.

Le Citepa met en place des actions pour réduire les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre identifiés par son bilan carbone. Afin de réduire les émissions liées au transport du personnel lors des déplacements, le Citepa s'est équipé de systèmes de visio-conférence performants lui permettant d'assurer un maximum de missions à distance et de limiter ainsi l'impact de ses études à l'étranger, lorsque la demande client le permet. Le Citepa favorise les déplacements en train au niveau national et les trajets en avion sans escale pour les vols indispensables. Il subventionne les forfaits d'abonnement et l'achat de vélos du personnel.

Conscient de l'impact de la consommation de viande sur le changement climatique, le Citepa propose des repas végétariens lors de ses formations et a conclu un accord avec le restaurant Sapid, à proximité du Citepa.

Durant l'été 2022, de gros travaux de rénovation ont eu lieu dans les locaux du Citepa. L'installation de pompes à chaleur et une meilleure isolation vont permettre de limiter les consommations d'énergie. Le fluide frigorigène choisi (R-32) a un impact sur le réchauffement climatique réduit d'un facteur 3 par rapport à l'ancien système. Par ailleurs, le Citepa respecte les températures de consigne de façon à limiter les consommations d'énergie liées au chauffage.

Le service informatique met en place des actions de façon à limiter l'impact de l'usage

du numérique du Citepa sur l'environnement : allongement de la durée d'usage des ordinateurs, matériel régénéré, transmission des équipements en fin de vie aux filières de recyclage.

-5-

Bien être au Citepa

Stéphanie Barrault & Ariane DRUART

Des moments de convivialité sont régulièrement organisés au Citepa : la fête du Citepa réunit chaque année les salariés et leur famille autour d'un buffet, d'animations pour les enfants et d'une soirée dansante, dans les locaux de la rue de Paradis. Les réunions de département sont ponctuées de repas au restaurant, en équipes. Et, cette année, afin de fêter le début de l'été et l'arrivée des travaux de rénovation, un pot en plein air, à la terrasse arborée d'un café du quartier, a été organisé.

Nouveaux locaux et salle de sport

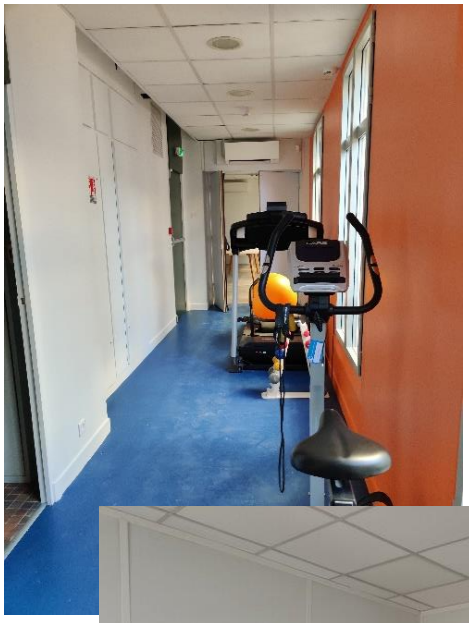

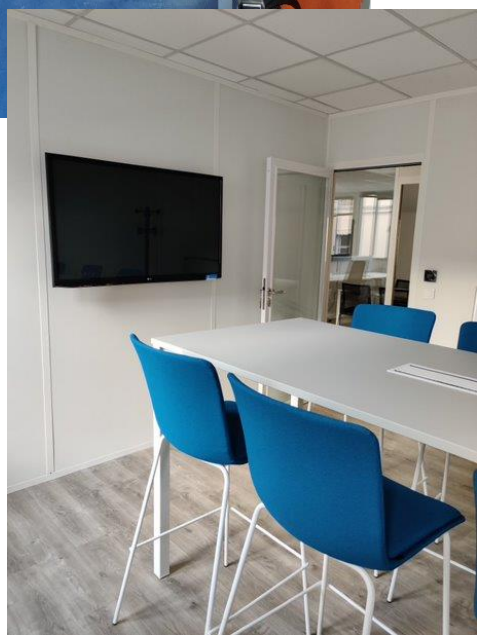

Durant l'été 2022, les locaux du Citepa ont été entièrement rénovés, de nouveaux espaces de travail ont été créés, de nouveaux matériels de bureau ont été installés (plus de 50% de renouvellement). Des lumières LED différenciées selon les espaces et des sols acoustiques assurent un confort pour le travail en open space. Des casiers individuels ont été ajoutés pour le personnel. Le chauffage a été également remplacé par des appareils de conditionnement d'air réversibles. Le Citepa a choisi des matériaux qui impactent peu le changement climatique et la santé, en cohérence avec sa politique RSE.

La salle de sport, déjà existante, a été rendue plus attractive avec des couleurs et un sol prévu pour le sport. Elle propose un tapis de course, un vélo d'intérieur et d'autres accessoires pour le renforcement musculaire.

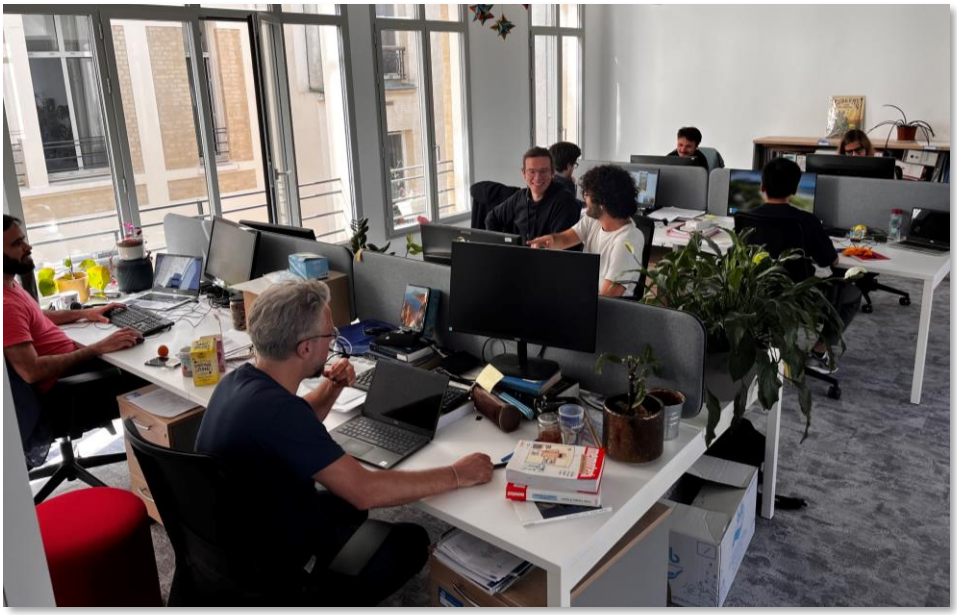

Perspectives 2023

L'année 2023 s'annonce comme une année charnière entre notre programmation 2019-2023 et notre nouveau Plan à Moyen Terme (PMT) 2024-2028.

L'important travail participatif (plus de 1500 heures) que nous avions consacré ensemble en 2018 à élaborer le PMT 2019-2023, a été un succès. En effet, les réalisations en termes de chiffre d'affaires ont été très proches, année après année, de ce que nous avions projeté dès 2018 (malgré l'épisode Covid). Nous devrions terminer cette période de cinq ans avec un chiffre d'affaires 2023 d'environ 4 700 k€, exactement comme le prévoyait le plan. Au-delà de la participation de tous les salariés concernés, le fait d'avoir réalisé un bilan SWOT ainsi que d'avoir décomposé nos quatre Domaines d'Activité Stratégique (DAS) en actions prioritaires, chacune avec ses objectifs qualitatifs et quantitatifs, est la raison principale de la fiabilité de cette planification.

En 2023, nous envisageons de nous rapprocher de l'équilibre budgétaire - en poursuivant notre stratégie d'investissements en R&D, en recrutements sur les plans de gestion de solvants/composés organiques volatils, AFOLU, ETS4/MACF et Accord de Paris, ainsi qu'en finalisant des outils de pilotage du temps de travail et de gestion analytique - mais à un rythme deux fois moins élevé qu'en 2022.

Nous élaborons le nouveau PMT 2024-2028, à nouveau de façon participative. L'expérience nous permettra d'y consacrer moins de temps cette fois-ci. Neuf actions découlant du SWOT réactualisé du Citepa et par DAS, sont pilotées par des salariés experts du thème en question. Ces projets prioritaires, alliés à des actions de fond, nous permettront de présenter un nouveau PMT en novembre 2023 au Conseil d'administration. Les actions seront très diversifiées autour de la transparence des rapportages d'émissions, ainsi que des politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En outre, nous continuerons à développer de nouveaux outils de modélisation, d'optimisation des trajectoires bas carbone et des empreintes dans différents secteurs et périmètres. Nous serons ainsi dotés d'une « boussole » et des moyens de piloter efficacement la transition air et climat jusqu'en 2028.

Nous sommes par ailleurs officiellement soumis à la convention collective Syntec depuis janvier 2022. Dans ce cadre, nous allons conclure une série d'accords d'applications de cette convention concernant par exemple l'aménagement du temps de travail avec la nouvelle équipe de quatre élus CSE et les salariés. Les notions de valeur travail, de partage de la valeur, de sens donné à son

implication – sont au cœur des préoccupations des salariés. Cette année verra l'actualisation de nos statuts d'association sans but lucratif articulés autour de notre raison d'être, d'un nouveau logo et de sa nouvelle charte graphique. Une définition de notre politique RSE ainsi que notre stratégie de développement durable, reflèteront nos engagements et le sens donné à notre action.

Je voudrais à mon tour remercier très chaleureusement les équipes pour leur sérieux, compétence et dévouement, les différentes administrations publiques pour leur appui et leur intérêt dans nos travaux, ainsi que les organisations publiques et privées, en France et dans vingt pays, qui nous font confiance.

Jérôme Boutang
Directeur général

Rapport d'activité 2022

Facade du 42 rue de Paradis, 75010, Paris crée en 1886
Siège social du Citepa au 3ème étage